



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 29 AVRIL 2014
(N° 4 - 2014)

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Eric COLIN, Florence DUFOUR, Abel LEMBA DIYANGI, Corinne GUERLAIN, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Christophe MÉZIÈRES, Marion BERGERON, Frédéric LE GRAND, Martine ROVIRA, Yves OMEJKANE, Gabrielle GIRAUX, Marc LE BOURGEOIS, Dorothée OBERTI, Daniel CAFFIN, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Jean-Pierre OBERTI, Stéphane BOSSARD, Colette BRUNELIÈRE, Christian LEDOUX, , Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Thomas OMEJKANE ayant donné pouvoir à Abel LEMBA DIYANGI . Patricia DUPORT ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR

Secrétaire de séance : Gabrielle GIRAUX

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance.

Approbation des comptes rendus des 4 et 10 avril 2014 à l'unanimité

Julien SÉRIGNAC demande s'il y a eu des décisions du Maire prises depuis le 4 avril dernier.

Isabelle MÉZIÈRES répond qu'aucune décision n'a été prise

1) COMPTE DE GESTION 2013 (délib. 2014-014)

Florence DUFOUR présente le Compte de Gestion 2013 et notamment les événements majeurs qui ont impactés la gestion et les équilibres de la Commune, comme l'a rappelé Jean-Pierre BÉQUET le 30 mars 2014, Auvers est une ville dont les équilibres sont fragiles.

Le premier élément est que le Compte de gestion est identique au Compte Administratif. Je vais vous indiquer les deux différences qui ont été très bien expliquées par Jean-Pierre BRIHAT au Conseil Municipal du 12 février 2014. Les finances locales sont vérifiées par deux structures, la Préfecture qui valide nos délibérations et nos engagements. Tout ce que nous allons décider ce soir sera transmis dans les 48 Heures à la Préfecture qui valide ou pas nos choix mêmes financiers. La deuxième structure c'est le Trésor Public qui vérifie mandat par mandat nos comptes pour la précision des chiffres.

Tout d'abord sur le fonctionnement 2013 on a les comptes :

En recettes	+ 7 783 354,94 €	En Dépenses	- 6 890 509,60 €
Et en Investissement			
En recette	+ 2 389 490,90 €	En Dépenses	- 3 112 278,87 €

Ce qui fait un résultat de Fonctionnement de	+ 892 845,34 €
Et un résultat qui est en négatif en Investissement de	- 722787,97 €

Ce qui signifie que l'on a donc eu des reports des années précédentes et des éléments de recettes, ce qui donne un élément négatif. La compensation entre les deux éléments nous donne un déficit 2013 de 129 942,63 € et un déficit avant ce qu'on appelle les restes à réaliser 2013 de 67 363,70 €. On y reviendra plus tard.

J'attire votre attention sur le fait que le Trésor Public a approuvé les éléments qui étaient donnés et cite Jean-Pierre BRIHAT au Conseil Municipal du 12 février : « Ce sont les chiffres de BERCY. On peut les mettre en doute mais il faut être sérieux. »

Je vous propose de regarder les éléments qui sont dans nos pochettes, on y retrouve les 129 942,63 € et le résultat de clôture de l'exercice 2013 à - 67 363,70€ et les éléments qui composent les restes à réaliser.

Voilà le compte du percepteur, et je vous propose de passer aux questions et ensuite à l'examen du Compte Administratif.

Je vous précise pour votre information qu'un percepteur travaille par chapitre et non pas par article. Le chapitre correspond à la catégorie de la dépense, tant en investissement qu'en fonctionnement et les articles correspondent au détail des dépenses. Le percepteur travaille à l'échelle des chapitres, le compte de gestion doit être carré. Cela permet un principe de continuité budgétaire extrêmement important dans la gestion. Nous sommes responsables d'assurer la continuité budgétaire.

Jean-Pierre BRIHAT

Je voudrais rassurer la noble assemblée, je ne suis pas parti avec l'ordinateur sous le bras. Je ne suis pas parti avec les comptes. Je n'ai pas vidé tous les dossiers. C'était déplaisant d'entendre une personne qui ne me connaissait pas tenir de tels propos. Mais les gens qui sont dans la salle savent qu'effectivement il y a une sorte de parano évidente. Je serais bien incapable de telles pratiques et Madame Florence DUFOUR et Véronique DAVAINÉ, responsable du service financier peuvent attester que l'ordinateur est bien dans le bureau que tout était bien là et au complet.

Les élections sont passées et il y a un changement. Moi j'étais parti dans la continuité des comptes. Comme je l'ai écrit à Véronique, il y a 80 % du budget de fonctionnement qui était fait avec les services. Ces inscriptions peuvent être modifiées mais je vois dans le BP 2014 qu'à quelques euros près, avec Florence, on est dans le fonctionnement à l'identique. Après dans les investissements, c'est des choix et on peut tout changer. Je voulais vraiment rassurer cette personne, je ne suis pas parti avec les comptes, tout était vérifiable. On n'a pas eu le temps avec Florence de se rencontrer. C'est vrai qu'il y a une continuité des finances, c'est une tradition républicaine, que ce soit au niveau municipal, départemental ou régional. On se rencontrera ultérieurement pour voir certains points techniques, après les choix peuvent être différents mais je tenais tout particulièrement à rassurer la personne, les comptes 2013 que Florence vous présente et les comptes 2014 sont impeccables. Il faut arrêter cette parano du mec qui est parti avec la caisse. La véracité c'est que tous les dossiers sont restés à la mairie. Les comptes que j'ai eu par courrier papier sont corrects il n'y a aucun problème de ce côté-là. La personne qui s'angoisse et que j'ai entendue à quelques mètres de moi, si elle souhaite me rencontrer après, je suis prêt à la recevoir.

Isabelle MÉZIÈRES remercie Jean-Pierre BRIHAT. C'est dommage, mais je suis un peu obligée par rapport à vos propos de ne pas rassurer les personnes dans le public. J'ai en main un constat d'huissier justement sur le fait, avec photos à l'appui, que l'on a retrouvé des armoires sans aucun dossier.

Jean-Pierre BRIHAT

Certainement pas au service financier !

Isabelle MÉZIÈRES

Aujourd'hui il nous manque énormément de dossiers.

Jean-Pierre BÉQUET

On peut savoir dans quels bureaux ?

Isabelle MÉZIÈRES

Nous allons prochainement communiquer à ce sujet, détailler l'état dans lequel nous avons récupéré cette mairie. Pour l'instant nous avons un budget à voter et on va continuer notre travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCLARE**, que le compte de gestion commune dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (délib. 2014-015)

Florence DUFOUR

Le compte administratif est plus révélateur de la gestion d'une Commune puisqu'on descend au niveau de l'article, c'est-à-dire des sous catégories. On y voit beaucoup mieux les choix de gestion qui ont pu être faits.

La première question que nous nous sommes posée était de savoir comment on passait d'un déficit de moins 129 000 €, ramené à moins 67 000 € sur 2013, à un excédent de fonctionnement. Cela vient des restes à réaliser. En fin d'exercice on regarde tout ce qui reste à réaliser au titre des recettes, par exemple les subventions qui ont été notifiées et que l'on doit percevoir, des ventes qui sont certaines mais pour lesquelles on n'a pas encore perçu la taxe après signature chez le notaire. Puis on comptabilise dans les dépenses tout ce qu'on a engagé au pourcentage de réalisation dans l'exercice et on contrebalance les deux. Effectivement en regardant les restes à réaliser de l'année 2013 nous sommes bénéficiaires puisque nous allons voter le report de ce bénéfice pour nous occuper de 2014.

Comment peut-on finir en positif quand on est en négatif ? Eh bien, c'est assez simple, c'est comme pour votre porte-monnaie, il suffit de comptabiliser absolument toutes les recettes notifiées et à recevoir sur les opérations d'investissement, et de décaler partiellement, pas forcément en totalité, les sommes engagées sur l'année 2014, voire sur les années suivantes.

On a donc mené une petite enquête par l'examen du grand livre comme le dit Jean-Pierre BRIHAT. Je vais vous donner trois illustrations qui permettent de comprendre le principe. On va y aller progressivement, c'est un petit peu technique.

1^{ère} illustration : l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Au budget 2013, elle est inscrite pour 40.000 €. On prend en compte dans les restes à réaliser une participation de l'État de 24 010 €, de la Région de 14 304 € soit un total à percevoir et notifié de 48 314 € et on affecte sur les restes à réaliser l'étude d'implantation de 23 765 € ce qui fait un solde positif de 24 549 €. Le seul problème en ce qui concerne cette aire qui doit être faite, c'est qu'il n'y a plus de subvention à percevoir et les dépenses à venir seront communales. C'est ainsi que les choses vont fonctionner.

2^{ème} illustration : l'isolation de l'école des Aulnaies.

Même principe très exactement sur les restes à réaliser et les subventions notifiées pour un montant de 40 760 €. Les dépenses restant à réaliser sur 2013 sont de 10 635 € et sur l'exercice 2014 d'un montant de 375 435 € mais on y reviendra après. Cela donne pour 2013 un solde positif de 30 125 €.

Nous avons donc déjà récupéré sur l'Aire d'accueil 24 459 € et sur l'école des Aulnaies 30 125 € soit 54 584 € à opposer au 67 000 € de déficit, on est presque à l'équilibre.

On passe à la 3^{ème} illustration, qui est un peu plus difficile et complexe et qui prend sa source en 2012, se poursuit en 2013 et impacte 2014 de manière assez nette. C'est ce que j'ai appelé les aléas de financement du regroupement Eugène Aubert – Vavas seur.

Tout d'abord, nous voudrions dire que ce regroupement bien évidemment, toute la ville l'a souhaité pendant 25 ans. C'était une évidence, c'était très important pour que les jeunes enfants n'aient pas à aller à la cantine trop loin, c'est tout à fait clair et consensuel.

Je me souviens m'être battue dans le mandat précédent pour que ce regroupement se fasse donc je ne le regrette nullement. Néanmoins, le financement était très complexe et il impacte de façon très forte les finances de la commune et il est important que tous les Auversois le perçoivent.

Nous partons de l'année 2012. Jean-Pierre BÉQUET le disait le 22 mars 2012 : « Pour ce projet qui est un projet pédagogique, nous allons arriver à 72 % de subvention et le différentiel sera réglé grâce à la vente d'un terrain dont nous n'avons plus d'utilisation publique. Cette opération répondra à la volonté de Monsieur RIONDET puisque cette vente servira à une œuvre sociale avec la construction de 500 m² de bâtiment supplémentaire ».

A ce niveau-là on regarde les petits aléas auxquels on assiste à la transition 2012/2013. Dans le Débat d'Orientation Budgétaire, on inscrit 193 000 € puis au Budget Primitif 2012 400 000 €. Ensuite cette somme a été ôtée du budget 2013 car cette vente n'a pas pu se faire suite à un imbroglio juridique lié à la succession.

Il manque en conséquence 400 000 € pour financer le regroupement Eugène Aubert-Vavas seur. Cela ne s'arrête pas là. Cela continue avec un dépassement de 309 123,19 € du montant qui a été voté par le Conseil Municipal.

Ce que l'on reverra sur le document qui vous sera présenté et que les élus ont dans leur pochette. Il y a un écart important, en principe une collectivité ne peut dépasser le montant voté par le Conseil que si et seulement à ce moment-là, il y a possibilité de le faire et que le conseil le vote. Sinon le Conseil serait assez décoratif. On ne peut dépenser 30 % de plus et puis le découvrir uniquement au moment des comptes.

Donc, nous avons été un petit peu surpris puisque le 21 février 2013, Jean-Pierre BÉQUET nous expliquait : « les services et les élus veillent à ce que les lignes budgétaires soient respectées et qu'il n'y ait jamais de dépassement ». On a toute raison de penser que c'est exact et pourtant, et bien, au total, avec la vente pour 400 000 € qui ne peut pas se faire et le dépassement de 309 123,19 € ce sont 709 123,19 € qui, l'année dernière lors de la présentation du Compte Administratif 2012, ont été mis en perspective. Comme ce sont des chiffres assez importants pour le commun des mortels, disons que cela correspond à 1 point de taxe d'habitation en plus, la faisant passer de 18 à 19 % par an pendant 7 ans, ou bien c'est le financement de la rénovation complète de l'Office de Tourisme si il avait été financé en totalité par la commune, donc c'est beaucoup, beaucoup, beaucoup d'argent.

Nous nous sommes donc posé la question de savoir comment on se retrouvait avec un percepteur qui était content et qui nous disait sur les chapitres tout va bien, je suis d'accord avec vous, et puis nous, qui voyons ce petit delta énorme et ceci sans délibération du Conseil Municipal.

Comment faire coïncider le dépassement sur la ligne article ? Il suffit que cela bouge dans les articles et qu'au global on reste dans l'enveloppe du chapitre et là le trésor public est parfaitement content, et tout va bien, et c'est ce qui s'est passé.

Donc qu'est ce qu'on pouvait faire glisser facilement de 2013 à 2014 ? Et bien, les dépenses de l'Office de tourisme, les travaux du pavillon Napoléon III du Parc Van Gogh pour une partie. Bien évidemment, on ne peut pas glisser la totalité. Il s'agit du même chapitre global pour le Trésor Public mais ce sont deux lignes budgétaires différentes (articles) pour le Compte Administratif de la ville.

Je vais vous le montrer en image.

Montant du Budget Prévisionnel 2013 pour le Pavillon Napoléon III	1 197 895,00 €
Et imputé / réalisé de fait,	496 122,00 € sur 2013
Pour Vavas seur – Eugène Aubert, Budget Primitif 2013	1 335 029,00 €
Et imputé / réalisé	1 644 352,19 €

A savoir : 129 123,19 € qui est un chiffre qui m'obsède quelque peu, dont j'ai rêvé à plusieurs reprises depuis que nous sommes aux affaires « comme on dit ».

Cela continue avec la ligne de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage dont l'inscription budgétaire est de 40 000 € et le réalisé de zéro, mais les subventions sont d'ores et déjà mises dans les recettes.

Et puis, l'on voit que les montants votés font l'objet de dépassement minime 131 944 € qui se réalisent à hauteur de 138 448,06 € mais néanmoins, la modification ne se fait pas.

Au bout du compte, on avait prévu de dépenser au chapitre « 2313 » autour de 3 millions, on réalise 2,5 millions. C'est mieux évidemment et ça rentre dans le chapitre et donc tout va très bien. Quand on rentre dans les détails, ce qui a glissé c'est évidemment les dépenses de la commune, mais les subventions s'y rapportant quant à elles n'ont pas glissées. Donc ce qui a glissé c'est ce que nous allons devoir payer vous et moi sur nos impôts.

Les découvertes ne s'arrêtent pas là. Je tiens à préciser qu'un audit financier est en cours. Ce que je vous présente ce soir, c'est ce que nous avons réfléchi, trouvé, discuté avec l'aide précieuse de Madame DAVAINÉ qui à chaque fois répond à nos questions et nous fournit les éléments. Ce n'est pas elle qui a mis le doigt sur les choses. Elle nous a fourni tous les éléments et nous a aidé considérablement pour la préparation de ce conseil.

Il y aura des éléments complémentaires qui vous seront apportés à la suite du diagnostic financier destiné à nous permettre de savoir comment faire pour sortir de là. Il s'agit de notre ville à tous.

Bien évidemment on est tous très heureux du regroupement de l'école. Personne ne conteste que ce fût un bon choix. J'en viens aux éléments qui font aussi partie des découvertes dont pour ma part je n'ai jamais entendu parler en conseil municipal, mais je dois avouer que j'ai un peu séché. Parfois c'était un peu difficile d'avoir été dégradée et j'avoue ma très grande faute.

Jean-Pierre BÉQUET

Absente pendant deux ans.

Florence DUFOUR

Absolument, j'ai séché pendant 2 ans, mais c'était le bain, le prix à payer pour le bain qui m'avait été imposé.

On va rappeler le passé en évoquant l'emprunt toxique de niveau 3 souscrit en 2007 pour 2 022 301 €. Lors d'un séminaire, j'avais demandé s'il y avait des emprunts toxiques, je me souviens l'avoir fait, et la réponse fut toujours non. La réponse était toujours : « Nous essayons de ne pas emprunter et de ne pas augmenter l'impôt ». C'est ce que tous les élus disent. Néanmoins, l'emprunt n'est pas une tare, il permet à tous les gens qui veulent bénéficier d'un investissement de pouvoir le payer. L'emprunt n'est pas en soi quelque chose d'ennuyeux. Nous nous sommes fait piéger comme de très nombreuses communes avec ces emprunts qui ont explosé au moment de la crise de 2008.

La question que l'on peut se poser c'est effectivement : Que se passe-t-il quand on mise sur le franc suisse contre l'euro, donc quand le taux est fixé sur le cours du franc suisse par rapport à l'euro ?

Eh bien, au bout du compte, ça peut mener assez loin et en l'occurrence nous étions partis pour arriver à 17 % d'intérêts cette année !

17% d'intérêt ça laisse des traces sur un budget et donc bien évidemment, et je tiens à remercier Jean-Pierre BRIHAT et je souhaite que le Conseil l'en remercie. Il s'est parfaitement alarmé sur ces éléments et a souhaité mener une renégociation. C'est tout à fait normal pour se sortir de cette situation. Il faut renégocier mais la banque a emprunté elle aussi sur les marchés financiers et elle est donc embarquée avec nous dans la difficulté. La banque qui nous avait prêté est la Caisse d'Épargne. Il y a eu une renégociation, elle a été menée au mieux, et honnêtement Jean-Pierre je ne suis pas sûre que l'on aurait fait mieux. Voilà je te le dis, je pense que tu as fais de ton mieux, de tous tes efforts, comme de nombreuses communes ont été dans une grande difficulté.

Mais cette renégociation impacte des pénalités de remboursement anticipé et de dédit de 550 000 €, qui représentent 5 points de taxe d'habitation sur une année pour Auvers, ou 1 point étalé sur 5 ans ou ½ point étalé sur 10 ans. Cette pénalité, fort heureusement, la renégociation l'étale sans intérêt sur 9 ans, soit 61 111 € de charges financières nouvelles tous les ans. Ce n'est pas franchement une bonne nouvelle, mettons le « en point taxe » : cela fait un point de taxe foncière par an pendant 9 ans.

Voilà, c'est un premier impact. Il y a un deuxième impact, c'est que la banque, qui souhaite nous garder comme client, nous fait savoir qu'elle nous a proposé un prêt qui n'était pas terrible. Elle nous propose de nous en sortir et nous demande de lui confier les emprunts nécessaires pour les projets que nous souhaitons engager.

La banque nous précise que nous empruntons en moyenne autour de 300 ou 400 000 € par an et nous demande d'emprunter pendant 3 ans les 300 000 € par an sur les années 2013, 2014 et 2015 au taux de 4,95 %. Ce taux est largement plus élevé que celui du marché, c'est 2 points de plus.

Avec la banque, on se quitte bons amis : « entre votre pénalité et ces 3 emprunts et vous êtes sauvés de la débâcle du franc suisse car nul ne sait où ça peut aller. » Au bout du compte, ce grain de sable équivalait à 1 point d'impôt foncier jusqu'en 2022 le faisant passer de 24 à 25%.

Donc, ce n'est pas pour vous annoncer une hausse des taux puisque l'on va les maintenir, mais c'est pour vous annoncer dans quelle situation se trouve Auvers avec des « équilibres qui sont fragiles ». On a maintenant compris ce que voulait dire cette phrase. C'est très intéressant. On va essayer que ces équilibres soient absolument restaurés et nous avons bien évidemment pour ce faire des pistes qui vous seront exposées à travers le budget.

J'en ai fini pour la présentation de ce Compte Administratif 2013. Vous allez me dire que c'était facile. Lors du conseil du 12 février 2014, l'on disait que l'on aurait besoin d'un audit financier. Eh bien voilà les déclarations de Jean-Pierre BRIHAT le 12 février 2014 en réponse à notre demande : « Quant à la véracité des chiffres 2013, il y a une personne de la liste de Madame HUBERT qui a demandé « le grand livre » avec tous les comptes 2013, recettes, dépenses, en investissement et en fonctionnement. Les chiffres sont imparables, l'audit financier est là, nous nous sommes vus et entretenus un bon moment, et nous sommes arrivés au constat que sur les chiffres il n'y a aucune contre vérité ».

Pour notre part, nous sommes un peu surpris de ces découvertes. Vous allez me dire que c'est l'usage, mais voilà où nous en sommes dans le détail de cette vérification de la gestion que nous avons effectuée.

En résumé et ceci a été démontré sur des investissements, il y a des montants votés qui sont ensuite dépassés. Des financements qui se bouclent moins bien que prévu. Nous sommes en train de nous apercevoir que les services savent très difficilement où ils en sont de l'engagement de leur budget, puisqu'il n'y a pas d'accès dans ce qu'on appelle la comptabilité déconcentrée qui permet à chaque service de voir où il en est. Chacun suit son budget sur un tableau Excel ce qui n'est pas très simple. Nous sommes en train de donner les outils qui vont permettre aux services d'avoir une gestion parfaitement en lien avec les éléments qui sont votés au Conseil.

Voilà où nous en sommes de ce Compte administratif et il y a des procédures à respecter pour le voter. Je précise que le maire peut assister aux débats mais il doit sortir pour le vote de ce compte qui reflète sa gestion. Nous sommes donc en situation de changement de majorité, et nous avons demandé à la Préfecture qu'elle était la procédure à appliquer. La Préfecture nous a indiqué que pour 2013, seul Jean-Pierre BÉQUET devait sortir, et que la présidence pour procéder au vote doit être confiée au doyen d'âge de l'assemblée qui est Colette BRUNELIÈRE. L'année prochaine fera l'objet d'une cogestion puisqu'une partie relèvera de la gestion de Jean-Pierre BÉQUET et la deuxième partie de la gestion de Madame Isabelle MÉZIÈRES. Ils devront sortir tous les deux. Voilà la présentation, je suis à votre disposition ainsi que les personnes qui m'ont aidé dans cette analyse pour répondre à toutes questions.

Jean-Pierre BRIHAT

Je voudrais intervenir sur 2 points. Par rapport au dépassement de l'école Vavasseur de plus de 300 000 € sur le compte Administratif 2013, effectivement quand j'ai vu qu'on avait un dépassement de 300 000 €, je ne peux pas dire que j'ai sauté de joie au plafond. De toutes les façons, vous vous apercevrez qu'il y a une différence entre le moment où l'on présente un projet et sa réalisation. Il y a un laps de temps important qui s'écoule entre l'avant-projet sommaire, et l'avant-projet définitif, le montage financier avec la recherche de financement, l'attribution du marché et l'achèvement des travaux, cela fait partie des pesanteurs administratives. Il se passe plusieurs années, dans la plupart des cas 3 ans et pendant ce temps-là effectivement, les coûts augmentent, les normes se modifient, notamment en terme de sécurité des établissements recevant du public et à chaque fois cela alourdi la note. Il y a également l'accessibilité. Sur le regroupement de l'école Eugène Aubert – Vavasseur, il y a eu réhabilitation et création de 5 classes. On pourrait penser que si une classe est accessible c'est suffisant. Pas du tout, d'ici 2015, tous les bâtiments doivent être accessibles et si vous avez plusieurs accès, ils doivent tous être accessibles et cela alourdi aussi considérablement la note.

On a répondu aux attentes des enseignants, des parents et puis des enfants qui émettaient aussi un avis. Par exemple, au départ, on n'avait pas prévu de faire une deuxième bibliothèque, mais les enfants d'Eugène Aubert avaient leur propre bibliothèque. Il y avait déjà une bibliothèque à Vavasseur, est-ce qu'on aurait dû leur dire qu'une bibliothèque ça suffisait ? Je ne sais pas... On avait besoin de 4 classes, on en a fait 5 en disant on aura une classe en réserve. On a eu une ouverture qui a fait que la 5ème classe est occupée. Malheureusement à la rentrée la 5ème classe va se vider car il y a une fermeture de programmée. Il y aura 110 gamins au lieu de 120. Effectivement cette 5^{ème} classe on aurait pu s'en passer. Mais à un moment, on l'a et l'avoir en attente ça peut servir à la pratique de la motricité. De répondre à l'accessibilité c'est aussi un besoin normal, obligatoire et de sécurité également.

Effectivement, on est sur un dépassement de 300 000 € en investissement, ça me dérangerait si c'était en fonctionnement, où les actions sont immédiates, mais en investissement, on est sur une action sur 10 – 15 – voire 20 ou 30 années, donc même si j'avais souhaité m'en passer, ça me dérange un petit peu moins.

Après ce que je dirais aussi, c'est que lorsqu'on dépasse de 300 000 euros des travaux, l'année d'après on récupère la T.V.A. et cette année dans le budget il y a 440 000 € de récupération de T.V.A.

Récupérer dans le budget 2014 de fonctionnement 440 000 € sur les travaux de Vavasseur réalisés en 2013, c'est quand même intéressant.

Florence DUFOUR

Mais sur le fond pour l'école, ça fait 23 % de dépassement ce n'est pas tout à fait anodin en 3 ans de décalage avec en particulier la crise au milieu et des entreprises qui font tout pour avoir des chantiers.

Ce qui nous choque, ce n'est pas le fond du projet pour l'école, puisque de toutes façons nous l'avions demandé et nous le souhaitions. Ce qui est choquant, c'est que le Conseil ait voté 1 335 000 € et que l'on retrouve 1 644 000 € sans qu'il n'y ait eu aucune décision modificative pour ajuster les éléments. C'est ça qui est choquant et c'est absolument anormal en comptabilité publique.

Jean-Pierre BRIHAT

Ce n'est pas choquant dans le sens où quand je vous parlais de la sécurité il y a eu des choses tout à fait nouvelles. Par exemple avant lorsque l'on allait dans un grenier on pouvait marcher sur les poutres, aujourd'hui, il faut créer un accès permettant de cheminer dans le grenier et ce type d'aménagement aux bas mots, c'est 25 000 € parce que l'on refait l'isolation en même temps. Effectivement, le dépassement on s'en serait passé. Je veux dire que l'investissement est sur une école, et cette école Vavasseur fête ses 80 ans, on est sur quelque chose d'important, mais pour moi on l'absorbe. En présentant le Compte de Gestion et le Compte Administratif il y a deux ans, on avait un excédent de fonctionnement d'un million, l'année d'après en 2012, un million. Cette année on est et je m'en excuse, on le verra quand on va l'affecter, à 750 000 € mais c'est un travail acharné si on veut parvenir à dégager un excédent. C'est un boulot de chaque instant pour les gestionnaires de budgets, pour minimiser les dépenses euro par euro et quelle que soit la structure, communale, départementale ou régionale. Et là il n'y a plus à faire de politique, c'est que l'on est à l'heure actuelle et depuis 2008, dans une situation de crise financière et économique. On veut faire des choses. On n'augmente pas les impôts. On doit être dans un désendettement. On veut participer au désendettement de l'État et tout ça dans le même panier, à un moment c'est un peu la quadrature du cercle.

Arriver à dire qu'on n'augmente pas les impôts, que l'on veut faire une école, que l'on veut faire l'isolation aux Aulnaies, que l'on veut maintenir le service public et parallèlement l'Etat baisse ses dotations, le poste de maire adjoint aux finances n'est pas le meilleur poste.

Florence DUFOUR

C'est un poste très intéressant, c'est passionnant.

Jean-Pierre BRIHAT

On est quand même souvent amené à dire « non »

Florence DUFOUR

Et je pense que je vais dire « non » souvent la première moitié du mandat pour pouvoir dire « oui » ensuite. Là, vu la structure, mais vous le verrez tout de suite et vous le comprendrez tout à l'heure, quand on verra le budget avec les contraintes.

Jean-Pierre BRIHAT

Je ne suis quand même pas maso. Je pensais en cas de réélection continuer aux finances. Je sais qu'il y a des difficultés, et que les moyens pour les résoudre on les a aussi. Je sais que c'est difficile depuis 6/7 ans par rapport à l'emprunt toxique à taux variable.

Florence DUFOUR

Toxique niveau 3 quand même, il faut dire les mots.

Jean-Pierre BRIHAT

L'emprunt a été souscrit en 2007, je n'étais même pas élu, il a été souscrit par mon prédécesseur.

Florence DUFOUR

Dans le cadre d'une restructuration de la dette de la commune pour 2 millions. En cherchant à restructurer de la dette, on a plombé la ville, disons-le quand même.

Jean-Pierre BEQUET

Tu l'as voté la délibération de l'emprunt à l'époque !

Florence DUFOUR

Oui. Mais, pourquoi n'avons-nous pas été informé l'année dernière de cette renégociation et des 550 000 € que cela allait coûter à la ville et de l'obligation d'emprunt à 300 000 € ? Honnêtement où a été donnée l'information ?

Jean-Pierre BRIHAT

Au départ ces emprunts de 300 000 € n'étaient pas une obligation. C'est nous qui étions demandeurs car nous savions qu'en 2013, 2014 et 2015 il y avait les gros projets de l'école Vavasseur, de l'Office de tourisme, de l'école des Aulnaies. Nous savions que ce serait des années difficiles et nous étions demandeurs de l'emprunt à 4,95 % qui est un taux important mais nous sommes une des seules communes à l'avoir obtenu sur 30 ans. A l'heure actuelle vous demandez 1 million et vous obtenez 300 000 €. Il faut savoir que les banques à l'heure actuelle empruntent à zéro % sur le marché et prêtent à 3 %. L'indemnité de sortie était au départ de 2 300 000 € et il a fallu un travail acharné pendant 2 ans pour arriver à payer l'indemnité de 550 000 €. Sur 9 ans cela fait 60 000 € par an à un taux de 0 %.

Isabelle MÉZIÈRES

Est-ce que je peux donner la parole à Émilie SPIQUEL qui voulait dire quelque chose et on reviendra après à Monsieur BRIHAT.

Émilie SPIQUEL

Je voulais rajouter 2-3 éléments sur le cours de finances publiques accéléré de tout à l'heure et répondre par là aux soupçons de malhonnêteté, de fléchissement de lignes et de chapitre. Je voudrais rappeler au préalable que le Trésorier dont on parlait tout à l'heure répond sur ses propres deniers de notre gestion. C'est quelqu'un de très vigilant car si jamais il laissait passer une dépense que l'on n'aurait pas du faire, il répond personnellement et de sa propre poche. A sa place vous seriez vigilant et il l'est.

Par conséquent, la ville quand elle prend une décision, et que le Conseil Municipal vote une enveloppe prévisionnelle pour un projet, la délibération est transmise au trésorier et celui-ci ne paiera les factures que si il a des décisions régulières et cohérentes qui lui arrivent et lui permettent de payer la facture concernée.

Aussi, comme Jean-Pierre vous l'a expliqué tout à l'heure les travaux que nous réalisons sont réalisés grâce à des marchés publics qui peuvent être modifiés par des avenants en raison d'aléas qui surviennent au moment des travaux.

Ces avenants sont formalisés, ce sont des contrats qui sont écrits et le Maire peut les signer par une décision municipale dont il rend compte au Conseil Municipal et tous les élus ont la possibilité de poser des questions sur ces avenants et obtenir des réponses. Les 300 000 € ne sont pas tombés du ciel, Monsieur Le Maire en a informé le Conseil Municipal et chaque élu a pu poser des questions.

En ce qui concerne les glissements de ligne dans les chapitres, on nous explique, en tout cas moi j'ai eu le sentiment qu'on soupçonnait une certaine malhonnêteté sur : « d'une ligne à l'autre on passe des sommes » cependant, le vote du budget dans une commune comme la nôtre se fait par chapitre et d'ailleurs vous serez très surpris de constater que nous allons voter tout à l'heure le budget par chapitre et non pas par ligne.

Florence DUFOUR

Ce qui est important c'est la masse que cela représente. La contrainte potentielle que cela fait sur les impôts et notre souhait est de maintenir les taux puisque l'on ne va pas maintenir le suspense jusqu'à la délibération 2014/019, on va vous annoncer d'ores et déjà que les taux d'imposition seront maintenus pour le budget 2014.

Jean-Pierre BÉQUET

Dans la présentation, il a été évoqué l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage et là je veux juste rectifier un point. Il a été dit que les travaux devraient se faire sans subvention ce qui est faux. Il y a deux subventions à venir une de l'État et une de la Région chacune d'environ 100 000 €. Malheureusement le Conseil Général ne subventionne plus. Seule une toute petite partie a été utilisée pour les travaux de clôture de l'Aire.

Florence DUFOUR

Il n'en reste pas moins que l'on a comptabilisé plus de recettes que de dépenses aux restes à réaliser sur l'exercice 2013.

Isabelle MÉZIÈRES

On va procéder au vote.

Jean-Pierre BRIHAT demande la parole.

Florence DUFOUR

C'est formidable d'avoir autant d'intérêt pour le budget, c'est très agréable car en général ça ennuie tout le monde.

Isabelle MÉZIÈRES

Normalement le temps de parole est de 5 minutes, on est beaucoup plus souple, allez-y exprimez-vous.

Jean-Pierre BRIHAT

Simplement je voulais dire qu'entre 2012 et 2013 on serait passé dans une situation catastrophique. L'audit est réalisé par Monsieur LANG qui a d'ailleurs réalisé un audit pour le syndicat d'assainissement et les charges transférées à la CCVOI et je suis prêt à travailler avec lui et avec vous.

Par ailleurs, vous dites que la situation financière de la collectivité fin 2013 serait catastrophique, ce n'est pas le cas, ce n'est pas moi qui le dit, Monsieur DELTOMBE, ancien trésorier a constaté une amélioration en 2012.

Isabelle MÉZIÈRES

On vient de faire un constat sur un mode de gestion. On est un peu fatigués et on va procéder au vote si vous voulez bien. Vous gardez vos papiers et vous donnez vos informations aux gens, il n'y a pas de problème. Je vais demander à Jean-Pierre BÉQUET de bien vouloir sortir pour que le Conseil puisse voter le Compte Administratif. C'est Colette BRUNELIÈRE la doyenne de l'assemblée qui va prendre la présidence.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Colette BRUNELIÈRE, délibérant sur le compte administratif de la commune pour l'année 2013, dressé par, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu l'avis de la Commission des finances du 22 avril 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 23 Abstentions et 5 Pour**,

➤ **CONSTATE** pour la comptabilité de la commune les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes du budget ,

➤ **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,

➤ **ARRÊTE** les résultats tels que résumé ci-contre :

SECTION LIBELLÉ	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés CA 2012	99 530,07			162 109.00	99 530.07	162 109
Opérations de l'exercice	3 112 278.87	2 389 490.90	6 890 509.60	7 483 354.94	10 002 788.47	9 872 845.84
TOTAUX	3 211 808.94	2 389 490.90	6 890 509.60	7 645 463.94	10 102 318.54	10 034 954.84
Résultats Clôture CA 2013	822 318.04(D)			754 954.34	67 363.70 (D)	

Jean-Pierre BÉQUET est invité à revenir siéger.

3) AFFECTATION DÉFINITIVE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2013 (délib. 2014-016)

Florence DUFOUR

Le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif est d'un montant de 754 254,34 euros, il est proposé d'affecter l'intégralité de ce résultat à la section d'Investissement de telle manière à financer le déficit de 822 318 euros ce qui permet la continuité budgétaire.

Ce résultat est affecté à l'article « 1068 » du budget 2014 pour couvrir le déficit d'investissement 2013.

Voilà ce qui vous est proposé, bien évidemment, nous souhaitons la continuité budgétaire en lien avec le Compte Administratif précédemment approuvé.

Madame le Maire expose que le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif d'un montant de 754 954,34 €, est affecté en section d'investissement dans son intégralité – article 1068 (affectation du résultat de fonctionnement) du Budget 2013 afin de couvrir le déficit d'investissement 2013.

Vu l'avis de la Commission des finances du 22 avril 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

➤ **APPROUVE** l'affectation définitive proposée.

4) BUDGET PRIMITIF 2014 (délib. 2014-017)

Florence DUFOUR

Je vais présenter le budget primitif 2014 et faire un petit rappel de ce que nous disions le 10 avril, à savoir, que nous pensions présenter un budget strictement limité aux dépenses obligatoires. Nous avons pu aller un petit peu plus loin. Néanmoins, au fur et à mesure de l'exercice 2014, nous serons amenés très régulièrement à

revenir vous présenter des décisions modificatives sur ce budget pour permettre à chacun d'en suivre la réalisation puisque vous avez compris que les marges de manœuvres sont très serrées.

Aussi nous préférons vous rendre compte de manière extrêmement régulière de ce qui se passe sur les finances. Notre présentation va porter sur les contraintes, notre méthode et les arbitrages difficiles, les grands équilibres, le fonctionnement, le détail des recettes, etc...

Commençons sur les contraintes :

Moins 5 % sur la Dotation Globale de Fonctionnement. C'est un chiffre qui est traditionnellement communiqué en mai ou juin mais cette année, l'État était pressé de nous informer qu'il baissait son soutien ce qui a permis de ne pas faire de suspense sur la DGF.

Moins 5 % c'est un coup rude, bien évidemment, pour les petites communes comme la nôtre. En fonctionnement nous souhaitons faire des arbitrages, clarifier les méthodes et notamment permettre à chaque agent et chaque directeur de service de savoir où il en est de ses engagements en donnant un accès direct à la comptabilité de la ville. Équiper et structurer progressivement les services pour le meilleur usage de l'argent public est prioritaire.

Pour les investissements il y a un contrat départemental et un contrat régional qui ont été négociés. Pour le département celui-ci s'achève en 2014, il faut donc que tout ce qui y est prévu pour percevoir les subventions soit à minima un peu engagé et soit fini de réaliser en 2015 pour obtenir les subventions de la Région.

Ce qui est passablement contraignant c'est qu'évidemment ces collectivités sont amenées elles-mêmes à faire leur budget donc elles nous demandent si on va bien réaliser les opérations planifiées et demander les subventions prévues dans les contrats.

Il faut également absorber les contraintes 2012 (400 000€ RIONDET) et les impacts 2013, le dépassement Vavasseur (309 123,19€) et la renégociation de emprunt avec sa pénalité de remboursement.

Pour la fiscalité, nous avons opté pour la stabilité des taux.

Comment fonctionnons-nous depuis un mois ? Nous avons créé un dossier unique de demande commun aux services et aux élus. Il pourra être utilisé par les différents conseils citoyens à terme. Ce document comporte une grille unique qui permet les cotations transversales de priorité sur lesquelles on pourra rendre compte. Cette grille est actuellement en test auprès de quelques adjoints et services. Le tout se consolide dans un outil informatisé que nous avons développé qui est accessible via internet le CLOUD et testé actuellement par l'adjoint aux sports Frédéric LEGRAND qui m'a dit en être très content. Enfin, l'appel citoyen pour des projets ponctuels, simples, comme par exemple refaire le grillage du Centre Technique Municipal. Il s'agit du grillage qui sépare le CTM du Tennis qui était couché par terre. Les personnes ou les enfants auraient pu rentrer dans le CTM où se trouvent un certain nombre de produits, de matériel et de choses qui sont précieuses pour la ville. Nous avons refait cette clôture le 19 avril 2014 dans la joie et la bonne humeur.

Isabelle MÉZIÈRES

Effectivement, il s'agit d'un groupe de 4 élus qui ont passé une journée pour refaire le grillage. Cela faisait presque un an qu'il était par terre. Quand j'ai visité le Centre Technique, j'ai été très impressionnée de voir que tous les utilisateurs du Parc des Sports, comme tu viens de le dire, notamment les enfants pouvaient aller dans le Centre Technique Municipal. Donc dans l'urgence, 4 élus ont travaillé un samedi, on a refait tout le métrage de grillage, et il n'y a plus de problème de sécurité.

Florence DUFOR

On passe maintenant aux arbitrages difficiles.

Le premier : les rythmes scolaires. C'est complexe et de nombreuses communes sont en train de regarder et de travailler en profondeur. La difficulté est telle que le nouveau ministre Benoit HAMON, dont j'ai bon espoir qu'il soit cohérent, concret et bienveillant vis-à-vis de communes, puisque nous sommes des compatriotes Brestois et il est fils d'une institutrice. Donc l'obligation de retravailler en profondeur et en concertation le dossier en prenant en compte les orientations ministérielles à venir. Pour l'instant on maintient, mais on va quand même évoluer. La recherche d'une organisation neutre sur le plan financier et qualitative et efficiente pour les enfants, les parents, les professeurs, les associations et les apprentissages des petits.

Il y a un travail de base qui a été fait, la concertation existait et elle continue avec une prochaine réunion le 5 mai.

2^e élément d'arbitrage : les subventions aux associations. Nous avons vu tous les dossiers avec l'aide de Marc LEBOURGEOIS et de Dorothea OBERTI qui ont passé une semaine de travail à mi-temps à regarder l'ensemble de tous les dossiers de toutes les associations dont nous souhaitons saluer la gestion solide de la majorité d'entre elles grâce à des bénévoles investis et biens formés. On a pu voir d'ailleurs que beaucoup d'associations ne demandent pas de subventions et ont des comptes parfaitement équilibrés. Nous allons demander des efforts à toutes les équipes et adapter la subvention 2013/2014 à la situation réelle en nous basant sur les années passées portées à notre connaissance, c'est-à-dire l'ensemble des comptes et la situation cumulée des dites associations. Certaines associations cumulent tout ou partie de la subvention municipale et ont une situation relativement positive et d'autres associations sont vraiment en difficulté. Nous avons prêté attention au cas par cas. Nous sommes aux côtés des Présidents d'associations pour faire en sorte que leur gestion soit la plus équilibrée possible, notamment quand il s'agit d'associations destinées à des adultes puisque le crédo de la ville d'Auvers est de privilégier les appuis sur des associations qui aident des enfants. Des recherches de solutions dans les cas difficiles, il y en a. Il y a 2 associations en situation difficile, soit par la baisse brutale de leur nombre d'adhérents, soit par des redressements pour des emplois de salariés. Nous mettons dans ce cas là un appui à la gestion, voire un appui juridique pour sortir de cette situation. Enfin, nous souhaitons l'arrêt du comblement des déficits structurels qui altèrent la pérennité. Cela est très important, nous n'avons pas le droit de donner des subventions à une association qui présente un budget en déficit. Le dernier cas qui est difficile, qui fait couler beaucoup de salive et qui doit faire réfléchir c'est le déficit élevé, chronique et culturel de l'association gérant la compétence accueil et tourisme de la ville (OTSI). Nous avons repris le dossier sur de nouvelles bases et je pense que nous en reparlerons au moment du vote des subventions aux associations, donc je ne vais pas m'étendre, mais ce ne sont pas des arbitrages simples.

Une fois cette méthode donnée, structure des dépenses en fonctionnement : 7 373 243 € qui se répartissent globalement ainsi qu'il suit :

Personnel :	3 625 643 €
Charges courantes :	2 541 071 €
Subv. Associations :	275 000 €
Intérêts emprunts :	178 205 €.

En Investissement : 3 231 462 € qui se répartissent globalement ainsi qu'il suit :

Remboursement capital emprunt :	380 000 €
Déficit 2013 reporté :	822 318 €
Restes à réaliser 2013 :	593 466 €
Prévu contrat régional :	1 136 330 €
Equipements services :	62 585 €.

Voilà la structure du Budget qui est plutôt intéressante à voir de loin c'est-à-dire qu'il est classique d'avoir 2/3 en fonctionnement et 1/3 en investissement mais vu de près c'est quand même moins évident. Sur les recettes de fonctionnement on a beaucoup d'impôts locaux et taxes qui représentent quasiment les 2/3 des recettes.

Les dotations et participations, les produits financiers et exceptionnels, les atténuations de charges, les produits des services (garderies, cantines, ...) les ventes diverses et les autres produits de gestion courante.

Un budget basé sur l'aide de l'Etat, quelques recettes de services.

Sur les dépenses, au niveau des charges de personnel, elles représentent 50 %, c'est aussi un grand classique de la gestion. Il fut un temps où à Auvers ces charges étaient à 43 %. 50 % c'est effectivement beaucoup et peu. Tout dépend dans la manière dont nos fonctionnaires et nos agents sont outillés pour réussir à fournir le service qui est attendu et qu'ils aspirent à remplir pour tous les Auversois. Puis les atténuations de produit, virement à la section d'investissement, autres charges de gestion courante et charges financières, c'est là-dessus où l'on a encore des impacts intéressants sur les méthodes à venir.

En fonctionnement, par nature, ce sont les éléments de service, les services généraux 35 %, la sécurité 3 %, l'enseignement 24 %, la culture et le tourisme 6 %, le sport et la jeunesse 9 %, famille et social 3 %, voirie – urbanisme et environnement 20 %.

Recettes fiscales : nos impôts locaux, TH, TFB, TFNB (53,7 %).

La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat moins 5 % (16,4 %) et nous savons que d'ores et déjà elle rebaissera probablement encore de moins 5 % en 2015.

Un endroit où cela peut bouger favorablement, ce sont les droits de mutation (4,1 %) à chaque fois qu'une maison se vend on perçoit des droits de mutation. Les mauvaises années, la recette tourne autour de 240 000 €, cela peut monter jusqu'à 450 000 € donc s'il y a beaucoup de maisons qui se vendent, on le saura essentiellement à l'automne. Il peut y avoir des éléments de budget supplémentaire intéressants.

La structure de l'emprunt est également une grosse contrainte. Nous vous avons présenté la structure de l'emprunt sans décision d'emprunt nouvelle hormis celles qui sont contraintes par la caisse d'Epargne en 2014 et 2015 à hauteur de 300 000 €. Vous voyez que l'on est arrivé à un endettement moyen classique, à peu près 1 000 € par habitant, c'est un endettement moyen de la strate. De toute façon cet endettement est quasiment maintenu jusqu'en 2015, ensuite effectivement sur la 2^e partie de mandat les choses bougent mais bougent avec un delta de désendettement qui est de l'ordre de 1 000 000 €, c'est-à-dire très peu de marge de manœuvre en tout état de cause pour aller de l'avant. Que peut-on faire pour améliorer les choses ? On peut restructurer le patrimoine municipal. C'était dans les tuyaux avec « la grange du Montcel », l'héritage Riandet et pourquoi pas d'autres éléments du patrimoine municipal qui peuvent être vendus, mais la recette est unique elle n'est pas récurrente. Ou bien on peut repenser et redimensionner les opérations restantes. Donc voilà les toutes petites marges de manœuvre auxquelles on s'est attelé.

Sur le détail des dépenses d'investissement. Les investissements engagés ou commandés :

- Isolation école des Aulnaies,
- Pavillon Parc Van Gogh,
- Ordinateurs et serveurs écoles,
- Eclairage, voirie.

A engager :

- Ravalement de la Mairie,
- Mur et escalier du Valhermeil,
- Travaux de l'Eglise,
- Etudes Eugène Aubert,
- Equipements des services

Et ce qui sera, nous l'espérons, en Décision Modificative assez rapidement après avoir repris les éléments les plus clairs. Ils restent des éléments en voirie, notamment un investissement à arbitrer entre Eugène Aubert restructuration et la voirie de Chaponval.

A ce stade, on a privilégié bien évidemment l'ancienne école Eugène Aubert parce qu'elle est associée à un contrat Régional et que nous entendons bien ne pas perdre les subventions qui y sont associées. Mais il est probable que nous fassions un arbitrage pour minimiser Eugène Aubert et réussir à faire la voirie de Chaponval, on le verra dans un autre conseil en fonction de l'évolution de l'exécution budgétaire.

La structure des investissements est la suivante :

- Déficit reporté,
- Capital remboursé,
- Surcharge foncière,
- Pavillon Van Gogh,
- Informatique écoles,
- Isolation écoles Aulnaies,
- Aire des Gens du voyage.

Reste ce sur quoi nous pouvons agir :

- Travaux ravalement Mairie,
- Eugène Aubert,

- Eglise,
- Mur du Valhermeil,
- Mobilier,
- Voiries – terrains,
- Installation matériel et outillage.

Pour Eugène Aubert, il y a 180 000 € et pour la voirie de Chaponval il semble que ce soit aussi 180 000 €. Il y a des éléments d'arbitrage à faire mais sans perdre nos subventions départementales et régionales.

Il est évident que l'on doit voter le budget avec cet élément d'Eugène Aubert et ensuite dimensionner les choses en retrouvant de nouvelles recettes pour réussir avant la fin de l'année à engager cette voirie qui est urgente.

L'Eglise 25 000 €, le mur et l'escalier du Valhermeil qui sont à protéger, qui tiennent avec des pales planches depuis des années.

Le mobilier, les voiries terrains et installation matériel, outillage des services.

Voilà la structure des investissements qui sont proposés pour être extrêmement clair, à chaque fois qu'il y a un article par exemple « ravalement de la Mairie », il y a un budget voté d'une certaine somme. Si nous étions amenés dans le cadre d'un appel d'offres à le dépasser, nous reviendrions faire la Décision Modificative afférente.

Voilà au global où nous en sommes dans ce budget.

Fonctionnement

- Recettes : 7 373 243 €

- Dépenses : 7 373 243 €

Investissement

- Recettes : 3 231 462 €

- Dépenses : 3 231 462 €.

C'est bien ces chiffres qui seront transmis en Sous-Préfecture, il y a une petite coquille dans la délibération que vous avez en votre possession.

Il y a également une petite erreur sur les dépenses dans votre dossier au niveau de l'emprunt en Euros qui est de 407 000 € ; 300 000 € imposés et obligatoires, j'allais dire 309 123,19 € pour être taquine et 107 000 € d'emprunt nouveau de la Municipalité qui sont liés aux engagements envisagés. Le fait d'inscrire des emprunts ne signifie pas emprunter. Cela signifie que nous pensons qu'il sera peut-être nécessaire d'emprunter. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour retarder le plus possible cet emprunt et de ne donner à la Caisse d'Epargne que ce qui est nécessaire, c'est-à-dire les 300 000 € à 4,95 % sur 30 ans et réfléchir au 107 000 €. 90 000 € ce serait mieux, à un meilleur taux, de l'ordre de 3%.

Cette présentation du budget peut être jugée longue mais je pense que c'est intéressant, car il s'agit de notre portefeuille pour l'année.

Isabelle MÉZIÈRES remercie Florence DUFOUR et demande si il y a des questions.

Florence DUFOUR

Je précise que je ne sais pas si j'ai la même pochette que celle d'Emilie SPIQUEL mais moi je vois des éléments assez détaillés dans le budget qui nous est donné.

En investissement, l'article 2313-16 travaux du Groupe Scolaire des Aulnaies 386 070 € il me semble bien qu'il s'agit d'un article.

Effectivement je suis vétérinaire, je ne suis pas juriste, peut être me trompais-je ?

Emilie SPIQUEL

Excuse-moi Florence, mais moi sur ma délibération, il est écrit qu'on adopte le Budget Primitif au niveau du chapitre.

Julien SÉRIGNAC

Est-ce que l'on peut modifier à l'intérieur pour apporter de la souplesse ?

Florence DUFOUR

D'accord, je vous comprends de vouloir mettre de la souplesse mais je pense que c'est très intéressant de savoir effectivement quand ça bouge par rapport à un montant voté. Je trouve que c'est très intéressant de savoir si on dépense 23 % de plus et que l'on vérifie le consensus et que l'on voit comment on finance... Ce n'est quand même pas inintéressant !

Jean-Pierre BRIHAT

J'ai regardé le Budget avec beaucoup d'attention. Pour le Budget de fonctionnement de 7 373 243 € je veux dire que je l'avais préparé à 80 % et que j'étais pratiquement au même budget, sur certaines lignes, à la virgule près dans les mêmes chiffres. A partir du moment où l'on garde les mêmes personnels effectivement on est à 50 % de la masse du budget et par rapport aux communes de la même importance on a un peu moins de personnel. Je ne dis pas qu'il en faudrait pas plus, c'est vrai que l'on aurait quelques agents de plus sur certains secteurs ce serait pas mal. Les chiffres sont tout à fait les mêmes et je m'en réjouis.

Par rapport aux emprunts, on n'avait pas du tout emprunté en 2010, 2011 et 2012 ce qui fait que l'on voit bien sur la courbe, à un moment on est sur un désendettement puisque même le Percepteur avait constaté un niveau d'endettement qui décroît depuis 2010. Effectivement à partir du moment où on n'emprunte plus, on voit bien la courbe qui descend. Là sur 2013, 2014 et 2015 on est sur 300 000 € voire un peu plus d'emprunt et on voit que la courbe en 2013 remonte et en 2014-2015 elle est stable pour ensuite être en désendettement. Ce désendettement est une obligation imposée par l'Etat. A un moment la commune était dans le rouge, il y a le Percepteur, l'Etat qui intervient ainsi que la Chambre Régionale des Comptes et qui dit à un moment « stoppez tout ». Vous êtes convoqués et on vous dit « ca va pas, vous êtes dans le rouge ! ». Sur d'autres communes qui ont été dans le rouge, le Percepteur, l'Etat ne leur on pas donné le choix, il faut augmenter les impôts de 10 %, 20 % ou 30 %. Là on n'augmente pas les impôts et c'était ce que l'on avait proposé. La situation même si elle

est difficile et je l'avais déjà dit n'est pas catastrophique. Si elle était catastrophique, le Percepteur, le Trésor, la Préfecture nous dirait « vous augmentez de 10 % cette année » et on ne nous donnerait pas le choix. Effectivement, ce n'est pas facile de maîtriser un budget mais on y arrive et là le budget de fonctionnement, je le vote des deux mains car il correspond à celui que j'aurais fait. Je regrette que l'on ne se soit pas encore rencontré avec Florence, mais on aurait pu bosser ensemble. Par exemple quand on a investi pour l'école Vavasseur où l'on a fait des travaux d'isolation et que maintenant c'est un bâtiment basse consommation et que l'on va y gagner sur les dépenses d'énergie alors que l'année dernière les dépenses d'énergie, électricité et chauffage étaient à la hausse. Il y a un dispositif qui s'appelle les certificats d'énergie où parce que l'on a fait des efforts d'isolation pour l'école Vavasseur, on peut gagner un tout petit peu d'argent et c'est justement avec la Caisse d'Épargne. Alors il y a une petite difficulté dans le budget, elle n'est pas énorme mais dans le budget, quand on va voter les subventions tout à l'heure sur la Caisse des Ecoles on vote en subvention 14 000 € et sur le budget je vois d'inscrit 15 000 €, il s'agit peut être d'une erreur de frappe, mais c'est soit 14 000 € soit 15 000 € mais pas les deux. Ensuite sur la vente du terrain issu du legs Riondet, dont on parle, que j'avais en 2012 inscrite au budget, pour ceux qui ne connaissent pas, allez voir, c'est en face de la Galerie d'Art Contemporain, c'est un terrain à côté de la grange, il y a encore le panneau. Je veux bien qu'on en fasse quelque chose de ce terrain, je dirais en faire un Centre de loisirs, ou autre chose, mais c'est un terrain difficile d'accès et qui n'a pas une grosse valeur. Il est construit de chaque côté, néanmoins il est estimé par le Service des domaines à 420 000 €. Qu'on le vende, c'était ma proposition, il y a eu des recours, je l'ai enlevé du budget communal 2013 pour être vraiment transparent au niveau du budget. Maintenant vous le remettez à la vente puisque c'est vrai que si le recours n'existait pas on avait des acheteurs. C'est vrai que 420 000 € pour un terrain ça évite d'emprunter pendant un an.

Florence DUFOUR

On ne va pas mettre à chaque fois les 400 000 € de Riondet pour faire genre « je n'emprunte pas », alors qu'on est obligé d'emprunter 300 000 € à la Caisse d'Épargne. Moi je préfère que l'on inscrive au budget pour des réalisations qui sont ciblées comme le prévoit les textes plutôt que de spéculer sur des terrains que l'on pourrait vendre ou ne pas vendre. Ce n'est pas parce que les domaines on dit que cela valait tant, en principe on inscrit que quand on est sûr, c'est pareil sur les éléments de signature. Effectivement je préfère qu'on ne le mette pas et que l'on ait une bonne surprise en cours d'exercice.

Jean-Pierre BRIHAT

On avait un acheteur. Il y a un point que je voudrais aborder. On a mis 60 000 € au titre de la surcharge foncière et je rappelle que celle-ci est faite pour aider quand on achète pour réaliser des logements sociaux et que l'on a l'intention d'aider à l'achat des terrains. Je suis content qu'il y ait de la surcharge foncière inscrite au Budget mais je suis un peu surpris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **ADOpte** par **23 voix pour et 6 voix contre (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)**

Le Budget Primitif COMMUNE 2014 au niveau du chapitre qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

Fonctionnement

Dépenses : 7 373 243 €
Recettes : 7 373 243 €

Investissement

Dépenses : 3 231 549 €
Recettes : 3 231 549 €

5) SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (délib. 2014-018)

Isabelle MÉZIÈRES

On ne va pas revenir sur ce que disait Florence DUFOUR sur la mise à disposition pour les associations en difficulté avec l'aide ponctuelle de la Mairie et éventuellement l'aide juridique avec les avocats de la ville. On ne va pas en reparler ce soir et je vais demander à Martine ROVIRA, Adjointe aux associations de vous présenter la délibération avec tous les montants de subventions aux associations.

Martine ROVIRA donne lecture de la délibération dont la teneur se trouve ci-dessous.

<u>Fonction</u>	<u>Article</u>	<u>Associations auversoises</u>	<u>Montant</u>
<u>Relations internationales</u>			
04	6574	- COMITE DE JUMELAGE	2 300
<u>Personnel</u>			
020	6574	- AMICALE DU PERSONNEL	7 000
<u>Aides aux Associations</u>			
025	6574	- J'AIME LE VALHERMEIL	150
025	6574	- FNACA	500
025	6574	- AMICALE ANCIENS C.ET M.	150
025	6574	- COMITE ENTENTE A.C	400
025	6574	- VIVRE DANS LA VALLEE DE L'OISE	200
025	6574	- PHILATÉLIE	100
025	6574	- 95 DECIBELS	150
025	6574	- LES CITOYENS DE LA RD4	50

<u>Personnes âgées</u>			
61	6574	- ASS.LES AMIS DES VIEUX	6 200

Activités artistiques

312	6574	- AUVERS DE LA TERRE	610
312	6574	- LES VOIX D'AUVERS	300
322	6574	- LES AMIS DU MUSÉE DAUBIGNY	475

Jeunesse

422	6574	- RESTLESS	150
-----	------	------------	-----

<u>Fonction</u>	<u>Article</u>	<u>Associations auversoises</u>	<u>Montant</u>
-----------------	----------------	---------------------------------	----------------

Sport

411	6574	- ADAJ	650
411	6574	- AUVERSION RYTHME	100
411	6574	- OMS	300
411	6574	- USA	2 100
411	6574	- VOI JUDO CLUB	10 400
411	6574	- GYMNASTIQUE SPORTIVE	7 600
411	6574	- FC AUVERS	11 400
411	6574	- TENNIS CLUB D'AUVERS	6 000
411	6574	- AUVERS ATHLETISME	2 800
411	6574	- TENNIS DE TABLE	1 000
411	6574	- AUVERS BASKET CLUB	1 700
411	6574	- FB2M HAND BALL	3 500

Sport scolaire

253	6574	- ASSO.SPORTIVE USEP VAVASSEUR	1 200
253	6574	- COLLÈGE DAUBIGNY	250

Expression musicale

311	6574	- ASS.FESTIVAL D'AUVERS /OISE	35 000
-----	------	-------------------------------	--------

<u>Fonction</u>	<u>Article</u>	<u>Associations extérieures</u>	<u>Montant</u>
-----------------	----------------	---------------------------------	----------------

311	6574	- JAZZ AU FIL DE L'OISE	400
213	6574	- DÉLÈG.DEPART.ÉDUCATION NATIONALE	80
025	6574	- SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE	100
025	6574	- LA PRÉVENTION ROUTIÈRE	150
025	6574	- VAL D'OISE AVIRON	250
025	6574	- DIRAP	80
025	6574	- ADVOCNAR	40
025	6574	- AVS SVS	45

<u>Fonction</u>	<u>Article</u>	<u>Etablissements publics</u>	<u>Montant</u>
-----------------	----------------	-------------------------------	----------------

520	65736	- CCAS	45 000
20	65736	- CAISSE DES ECOLES	14 000

Autre

01	6574	- RÉSERVE	27 235
----	------	-----------	--------

Isabelle MÉZIÈRES

Y a-t-il des questions ?

Jean-Pierre BÉQUET

J'ai plusieurs remarques à faire. La première remarque c'est que lorsque l'on fait le total des subventions le chiffre est nettement différent de celui qui figure dans le budget. Le chiffre qui figure dans le budget est assez bien, il correspond à peu près à ce qui aurait été nécessaire pour le maintien des subventions à l'ensemble des associations dans la logique du Débat d'Orientations Budgétaires. Donc là il y a une contradiction entre le chiffre de la délibération et le chiffre voté dans le budget.

Isabelle MÉZIÈRES

Nous allons vérifier.

Jean-Pierre BÉQUET

Deuxièmement, même si tout à l'heure a été évoqué quelques pistes et un examen approfondi des demandes par des conseillers, je note qu'il y a des baisses qui sont extrêmement variables et qui n'apparaissent pas aussi évidentes que cela. Pour simplifier mes propos, il y a au moins trois cas de figure. Il y a des associations qui disparaissent de la liste des associations subventionnées ou subventionnables, le CAMA, le Modélisme, la Culture Physique Auvernoise. L'Office de Tourisme, mais ça on peut peut-être en parler après car c'est un cas très particulier. Ensuite il y a des associations pour lesquelles la baisse est drastique. On divise par 4 voire par 6. L'Office Municipal des Sports on diminue tellement la subvention que l'on peut se poser la question, faut-il maintenir l'OMS ? La Philatélie divisée par 4, Auversion rythme divisée par 6,5, Jazz au Fil de l'Oise divisée par

8 et il n'y aura plus de concert de Jazz à Auvers-sur-Oise. Cela veut dire que ce Festival créé il y a 20 ans par l'équipe municipale et l'intercommunalité ensuite s'il disparaissait ce serait une régression importante pour la ville. Après il y a des baisses plus faibles qui pourraient s'expliquer. Tout à l'heure on nous a dit que les associations contribuent aux efforts budgétaires. Ce n'est pas ce que nous souhaitons faire, mais nous pouvons l'entendre.

Encore que le domaine sportif est particulièrement touché, toutes les associations sportives y compris celles qui ont énormément d'adhérents et celles qui ont de très bons résultats, le judo, le football, l'USA, le tennis de table, le basket, toutes sont affectées. En moyenne la baisse est de 16 % c'est quand même une sacrée purge.

Ensuite il y a un autre cas particulier, c'est les Amis du Musée. Le musée a été municipalisé il y a maintenant 1 an ½ mais à côté de cette municipalisation, il y a cette association qui se substitue et qui a plusieurs fonctions, comme apporter son aide dans diverses expositions, participer au classement ... là par rapport à leur demande d'environ 1 000 €. On est à 475 € autant dire que cette association aura le plus grand mal à fonctionner. Cela fait quand même beaucoup de victimes. Cela fait beaucoup de régression et je voudrais savoir quels sont les objectifs politiques d'orientation générale concernant le monde associatif. Quels sont les objectifs avoués ou cachés concernant la vie associative. S'agit-il effectivement de privilégier quelques unes et d'en mettre certaines en grande difficulté ? Je rappelle lorsque l'on a cité tout à l'heure « les équilibres sont fragiles, mais les équilibres humains sont fragiles aussi et les équilibres sociaux encore plus fragiles ». La vie associative c'est d'abord le bénévolat et c'est le lien social et lorsqu'on y touche évidemment on prend le risque de décourager et de rendre difficile leur fonctionnement. Je ne pense pas que ce soit l'esprit mais le résultat qui peut-être rend beaucoup plus difficile l'exercice de fonction. Je rappelle que nous avons concentré les subventions sur notamment tout ce qui concerne l'enfance et la jeunesse. Par contre le loisir adulte n'est pas subventionné cela fait très longtemps qu'il y avait un consensus pour ça. Mais les sports, la culture et d'autres éléments encore concerne la jeunesse, les enfants, etc. et là on prend un certain nombre de risques. Le fait que certaines ont des trésoreries relativement saines et tant mieux a été évoqué, mais certaines ont des aléas de trésorerie. C'est à dire qu'à un moment il faut avancer de l'argent pour faire des choses et si on ne prévoit pas un minimum d'avance de trésorerie, si on diminue leur trésorerie par une baisse des subventions, là on va tarir très vite les possibilités d'intervention. Je voudrais avoir des éléments là-dessus. Je suis d'ailleurs inquiet car dans vos explications orales qui ont été données, vous avez dit qu'une association devait être gérée comme une entreprise privée, oui, mais pas tout à fait. Bien sûr qu'il faut une bonne gestion, bien sûr qu'il faut rechercher des outils. Il y a dans l'association une vocation tout de même de service public et c'est cela qu'il faut redire très clairement et fortement et là on ne voit pas bien quel est le sens du service public. J'aimerais avoir sur ce point aussi des réponses d'autant plus qu'il semblerait que cela s'aggrave par la limitation de mise à disposition de salle et de matériel un facteur encore aggravant. En effet j'ai appris que des associations ne pouvaient pas organiser de manifestations sur un week-end entier car elles bénéficieraient de la gratuité le samedi et qu'elle paierait le dimanche ce qui évidemment rendrait quasiment impossible pour la plupart d'entre elles ces manifestations du week-end.

Donc là il y a des éléments très complexes sur lesquels, nous aimerions avoir des info plus précises.

C'est une délibération, de régression, de recul, qui est dangereuse pour la vie associative, dangereuse pour les bénévoles, dangereuse parfois pour les salariés quand il y en a. Il faut faire très attention à ça. Je rappelle que nous avons décidé de maintenir le niveau des subventions par rapport à l'an dernier et d'ailleurs vous-même vous l'aviez dit dans vos écrits et je vois que vous ne respectez pas ce que vous avez écrit dans votre programme à savoir que vous maintiendriez la masse globale même si il y avait des plus et des moins ça on peut comprendre, ici un plus, ici un moins, on peut l'admettre, mais là il n'y a que des moins, c'est cela que nous contestons.

Isabelle MÉZIÈRES

Merci Monsieur BÉQUET. Je vais essayer de vous répondre sur deux, trois points pour pouvoir revenir sur l'exposé de Madame DUFOR tout à l'heure.

Pour en revenir à la Culture Physique Auversoise effectivement il y a une situation difficile à gérer. J'ai rencontré début avril Madame ATTAR, Présidente. Vous vous étonnez que pour la Culture Physique Auversoise il n'y a pas de subvention, effectivement il n'y en a pas parce qu'il y a un problème avec l'association Sport Emploi Val d'Oise qui a du mal à gérer au niveau de leur comptabilité. C'est un peu compliqué mais je lui ai dit que nous serons là pour leur apporter notre aide. Nous mettrons également à leur disposition un avocat.

Jean-Pierre BÉQUET

Nous l'avons toujours fait.

Isabelle MÉZIÈRES

Je ne l'ai jamais entendu dire. Je vais continuer. Nous n'avons pas fait non plus que des baisses considérables. Vous avez parlé de trésorerie, c'est vrai il y a beaucoup d'associations qui ont une trésorerie équilibrée et effectivement on en a tenu compte. Je vous rappelle quand même que l'on a une réserve de 27 235 €. Le message est passé et nous serons toujours là évidemment pour les associations dont nous soutiendrons les projets qui nous seront proposés. Vous me dites qu'il y a des choses qui ont changé. J'entends dire que les associations ne peuvent plus obtenir la salle durant deux jours. C'est complètement faux. Toutes les conventions qui ont été établies sont maintenues, je ne sais pas d'où vous sortez ces informations. Les associations continueront à avoir les salles à disposition comme auparavant. Ce que l'on essaie de reprendre, c'est une gestion transparente et une méthode de travail au niveau de la location des salles ce qui n'avait jamais été fait. Aujourd'hui la location des salles c'est assez compliqué, il n'y a absolument pas du tout de recettes sur la location des salles dans notre ville. Nous allons essayer de rétablir un planning d'utilisation. Nous ne faisons qu'appliquer votre décision qui autorise la mise à disposition pour chaque association d'une salle une fois par an.

Marie-Agnès GILLARD

Je reprends le courrier que vous avez adressé à l'association 95 Décibels qui demandait la salle de la maison de l'Île pour une manifestation sur 2 jours dans le cadre du CAROUF les 28 et 29 juin. Vous leur avez donné votre accord pour une journée en leur précisant qu'au-delà de 24 h c'était payant.

Isabelle MÉZIÈRES

Pour l'instant il n'y a eu qu'un courrier et nous allons revoir tout cela.

Marie-Agnès GILLARD

Pour une association régler 816 € de location ce n'est pas rien en termes de dépense.

Jean-Pierre BÉQUET

Pour l'association de danse par exemple, les représentations se tiennent sur deux jours.

Isabelle MÉZIÈRES

Pour les associations qui ont signé une convention de mise à disposition de locaux, il n'y a aucun problème et je pense que vous devez être au courant.

Nolwenn CLARK

Juste une question encore par rapport aux subventions versées aux associations extérieures. Par rapport à l'année précédente les subventions symboliques à deux associations dont RGB ont été supprimées. Je trouve que c'est un peu dommage car RGB est une radio locale sur Cergy et qu'il n'y en a pas beaucoup dans le Val d'Oise.

Isabelle MÉZIÈRES

Nous n'avons tout simplement pas reçu de dossier de demande de subvention en novembre dernier.

Nolwenn CLARK

C'est dommage car c'est grâce à cette association que l'on parle d'Auvers.

Isabelle MÉZIÈRES

Sans dossier, qu'est-ce que vous voulez que l'on fasse ?

Nolwenn CLARK

Ils sont peut-être en retard, il faut leur laisser un peu de temps.

Isabelle MÉZIÈRES

De toute façon, il y a la réserve.

Florence DUFOUR

Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés au mois de novembre.

Nolwenn CLARK

Pour la deuxième association il s'agit du Mouvement contre le Racisme et l'Amitié entre les Peuples même si c'est une association qui intervient davantage sur le plan national c'est dommage car c'est une association symbolique.

Isabelle MÉZIÈRES

Sans dossier, on ne peut rien faire. De toute façon avec la réserve, rien n'est fermé. Nous avons essayé de prendre une politique sur un budget d'association qui nous semblait juste. Notre but n'est pas de mettre les associations en difficulté.

Nolwenn CLARK

La lutte contre le racisme est un symbole important de notre société actuelle.

Florence DUFOUR

Je vais prendre la caquette de la personne qui est amenée parfois à dire « non ». Sur le plan du contrôle de légalité il y a un très gros travail qui a été fait pour que les associations auvertoises déposent des dossiers selon les formes afférentes et obligatoires pour accéder aux subventions publiques sous la forme du CERFA. Nous avons prévu une formation à l'automne prochain pour aider les Présidents et Trésoriers d'association de façon à remplir ce CERFA car beaucoup d'entre elles nous remettent simplement un budget en recettes et en dépenses. Notre souhait c'est bien évidemment que tout le monde ait pu déposer son dossier au mois de novembre. Quant à la remarque de Jean-Pierre BÉQUET signalant que nous voudrions que les associations soient gérées comme des entreprises privées, je le renvoie à un document récent du Ministère de l'Economie et des Finances adressé aux Présidents d'associations et qui leur rappelle leurs devoirs lorsqu'ils emploient des salariés. Effectivement quand il y a des salariés il faut arriver à avoir un fonds de roulement et un fonds de trésorerie qui soit suffisant et qui représente au minimum 1/3 de l'année et idéalement la moitié de l'année. Ce document de Bercy est assez provocateur car il s'intitule « Présidents d'associations, gagnez de l'argent ». Nous avons mis ce document à disposition, nous l'avons remis à Madame DAVAINÉ et nous le transmettrons aux Présidents parce qu'il y a beaucoup d'éléments qui aident à la gestion. Ce que nous voudrions essayer de distinguer ce sont les nombreuses associations totalement équilibrées et qui n'ont jamais demandé le moindre sou à la commune et qui parfois ont même contribué à porter la ville à la fois en animation voire même en numéraire lorsque cela faisait sens pour elles et ces associations ont besoin d'être encouragées et distinguées. Nous pouvons apporter à une association sur une année ou deux une aide sur une opération précise. Jusqu'à présent pour le vote des subventions c'était essentiellement la reconduction qui prévalait. On souhaite que les Présidents d'association fassent bien la distinction entre le mérite que la ville leur accorde et la subvention qui peut leur être attribuée. Ce sont pour moi deux choses complètement différentes. Un Président d'association qui ne demande rien à la ville, a la liberté de parole, la liberté d'action, la liberté totale, nous pensons effectivement que c'est intéressant pour la démocratie.

Jean-Pierre BÉQUET

Je voudrais que Madame ROVIRA nous dise clairement pourquoi certaines associations telles que le CAMA sont sorties du champ et n'ont pas de subvention ?

Isabelle MÉZIÈRES

On vous a déjà répondu Monsieur BÉQUET. Par contre une chose sur laquelle je ne vous ai répondu si je peux me permettre. Vous avez évoqué l'association « Les Amis du Musée Daubigny » la volonté politique sur laquelle nous avons travaillé, puisque le Musée Daubigny a été municipalisé en 2013, est en fait de faire une campagne d'achat d'œuvres sur un groupe de concertation. L'association « Les Amis du Musée Daubigny » va donc intervenir en tant que conseil auprès d'un comité qui sera mis en place comme tout ce qui concerne les achats d'œuvres d'art. Voilà c'est cela une vraie décision politique que j'assume, que nous assumons.

Jean-Pierre BÉQUET

Merci pour cette précision qui n'est pas rassurante pour autant. On peut être d'accord avec cette proposition, pourquoi pas, mais cela ne leur donnera pas pour autant les moyens pour le fonctionnement normal et démocratique d'une association. En ce qui concerne la formation des Présidents, responsables ou trésoriers d'associations, je précise que cette formation a déjà été faite il y a un an mais on peut la refaire.

Florence DUFOUR

Je pense que c'est nécessaire.

Jean-Pierre BÉQUET

Peut-être mais les associations sportives ont déjà bénéficié de cette formation dans le cadre de l'office communautaire des sports.

Florence DUFOUR

Oui, mais pas les autres associations qui en ont aussi besoin.

Pour les Amis du Musée il y a une grosse baisse. En 2012 la ville les aidait en versant 15 000 € parce que l'association portait un emploi avenir. Il y avait à nouveau de mémoire 15 000 € en 2013 alors que cet emploi d'avenir s'est arrêté en septembre 2013.

Jean-Pierre BÉQUET

Cet emploi d'avenir a été intégré dans les services municipaux.

Florence DUFOUR

Oui, il a été intégré dans les services municipaux. Le projet présenté par les Amis du Musée était d'acheter des œuvres pour ensuite en faire don au Musée Municipal. Je pense qu'il est préférable que la ville fasse l'acquisition en direct d'œuvres pour constituer le patrimoine du Musée.

Jean-Pierre BÉQUET

On peut en discuter sauf que ce n'est pas si simple et qu'il est plus facile pour une association d'acheter des œuvres. Ce que je veux dire, c'est que la subvention ne servait pas qu'à acheter des œuvres, mais également de participer à l'organisation, à la réalisation et à la communication d'expositions dont je vous demande de prendre note.

Isabelle MÉZIÈRES

Je crois également que le service culturel intervient énormément sur les rachats et sur la communication.

Jean-Pierre BÉQUET

Cette subvention leur permettait d'exister en indépendance et était prévue dans la convention de transfert du Musée. Enfin, j'aimerais que l'on aborde le dossier de l'office de Tourisme. Je souhaiterais que vous nous indiquiez quelles sont vos intentions par rapport à cet Office. Moi, en tout cas, je vous dis qu'en refusant son transfert vers l'Intercommunalité on met l'Office de tourisme dans une grande difficulté et j'aimerais qu'on en sorte par le haut rapidement. Je pense qu'il faut régler rapidement le dossier de cette association que l'on met en péril, pour ses salariés, pour ses guides, pour ses bénévoles et pour son organisation.

Donc je veux savoir quelles sont vos intentions, je veux simplement vous dire que je veux bien travailler avec les responsables du budget, les élus si vous le souhaitez. Je pense que le sujet est tellement important que l'on peut peut-être monter une réunion de travail pour sortir par le haut de cette situation car je n'envisage pas un seul instant que l'Office de Tourisme ferme.

Isabelle MÉZIÈRES

Je suis bien heureuse d'apprendre que vous voulez nous apporter des conseils. Un engagement de 35 000 € sur le budget 2014 a été pris fin décembre 2013 par délibération.

Jean-Pierre BÉQUET

Ne dites pas des contre vérités.

Isabelle MÉZIÈRES

Ne m'interrompez pas. La délibération du 20 décembre 2013 fixait à 35 000 € la subvention à l'association « OFFICE DE TOURISME » pour l'année 2014 et précisait qu'elle serait versée en totalité au mois de janvier 2014. Ce n'est pas nous qui l'avons rédigé, c'est vous, Jean-Pierre BÉQUET. Donc si il avait fallu en décembre sauver l'Office de Tourisme ou aider l'Office de Tourisme ce n'était pas 35 000 € qu'il aurait fallu voter dans la délibération, mais plus parce que vous connaissiez la situation de l'Office de Tourisme. Les 35 000 € ont été

versés au mois de janvier et nous sommes à jour par rapport à cette subvention. Ce qui est dramatique c'est que nous actons une situation qui est déplorable et catastrophique et qui remonte à 2 ans. Il y a 2 ans c'est le versement de la subvention régionale qui couvrait le salaire du Directeur de l'Office de Tourisme. A la fin du versement de cette subvention tout le monde était conscient qu'il était impossible de poursuivre l'Office de tourisme avec un salaire annuel de 70 000 €. A cette période, il aurait été possible en attirant l'attention sur le fait qu'en gardant l'emploi de Monsieur Régis COCAULT, l'Office allait se retrouver en déficit. Cela aurait été de bon conseil et aurait permis une gestion saine. Aujourd'hui les déficits s'accumulent et s'élèvent à 93 000 €. Cette somme représente deux fois le budget du Centre Communal d'Action Sociale. Nous allons nous montrer responsables, nous allons assumer ce dossier c'est évident et nous allons essayer de trouver la meilleure solution pour régler cette affaire. L'Office de tourisme ne va pas bien et vous parlez de transférer cette compétence à l'intercommunalité. Cette décision n'a pas été votée en Conseil communautaire.

Jean-Pierre BÉQUET

Si cela a été voté.

Isabelle MÉZIÈRES

Non cela n'a pas été voté.

Jean-Pierre BÉQUET

Si à l'unanimité.

Isabelle MÉZIÈRES

Monsieur PERNOT a voté contre.

Jean-Pierre BÉQUET

Le Conseil Communautaire a voté pour à une très large majorité. Il n'y a eu que quelques abstentions.

Isabelle MÉZIÈRES

Le transfert n'a pas été fait et les nouveaux élus dans la Communauté de communes ne sont pas forcément intéressés par ce transfert avec une situation financière déplorable. Cela peut être intéressant mais il faut travailler sur un projet cohérent.

Jean-Pierre BÉQUET

La subvention concerne la période de 6 mois.

Isabelle MÉZIÈRES

Non.

Jean-Pierre BÉQUET

Bien sûr que oui puisque nous étions dans la démarche d'un transfert au 1/7/2014.

Isabelle MÉZIÈRES

C'est faux, je suis désolée.

Jean-Pierre BÉQUET

Lisez le compte-rendu de février.

Isabelle MÉZIÈRES

Nous allons arrêter là Monsieur BÉQUET, vous ne direz pas des choses qui ne sont pas vraies, je ne suis pas d'accord, je me réfère à la délibération qui indique que c'est la subvention pour l'année 2014 et non pas le premier semestre.

Jean-Pierre BÉQUET

J'affirme le contraire car en effet la subvention était de 70 000 € et nous avons proposé exactement la moitié pour le 1^{er} semestre 2014 puisque le transfert devait se faire au 1^{er} juillet 2014. Vous pouvez affirmer tout ce que vous voulez mais c'est bien l'intercommunalité qui prenait le relais au 1^{er} juillet 2014 comme 5 communes du Conseil communautaire l'ont voté.

Isabelle MÉZIÈRES

C'est faux Monsieur BÉQUET.

Jean-Pierre BÉQUET

C'est un mensonge et si vous voulez que l'on travaille sérieusement comme je vous l'ai proposé.

Isabelle MÉZIÈRES

Il faut que l'on avance un peu.

Jean-Pierre BÉQUET

Sur l'office de tourisme on peut travailler de manière rapide, urgente. Ça ne peut se faire que d'une manière responsable mais ne commençons pas à envoyer des éléments qui sont faux.

Isabelle MÉZIÈRES

Je ne suis pas d'accord, vous n'avez plus la parole.

Nolwenn CLARK

Juste deux choses par rapport au désengagement financier de la municipalité sur les associations sportives et culturelles pour 2014. Cela me paraît inquiétant pour cette année et pour l'avenir, jusqu'où allons nous aller si ça baisse tous les ans. A mes yeux ce n'est pas aux Auversois et aux Auversoises de payer les réductions budgétaires qui sont faites par la ville et qui sont peut-être nécessaires, mais je ne suis pas sûre que ce soit là qu'il faille les faire. Deuxième chose concernant l'Office de tourisme, je ne reviendrais pas sur le débat de ce soir, mais en attendant aujourd'hui l'Office va être mis en cessation de paiement. Que fait-on concrètement là tout de suite pour que les gens puissent continuer à y travailler ?

Isabelle MÉZIÈRES

Tout de suite, je ne vais pas vous donner de réponse. Je ne vais pas vous proposer une solution en trois semaines sur une situation qui dure depuis plus de 2 ans. Je peux vous dire Nolwenn que l'on réfléchit sérieusement, que nous prenons des conseils pour essayer de s'en sortir au mieux.

Nolwenn CLARK

Il y a deux personnes qui vont être licenciées, c'est malgré tout inquiétant.

Isabelle MÉZIÈRES

Nolwenn, je suis bien consciente de la situation. On essaye de trouver des solutions mais c'est très compliqué.

Sylvie JACQUEMIN

Cela fait trois semaines que l'on est en place ce qui est peu pour gérer ce dossier. Il faut apaiser le débat. Comblé un tel déficit est un challenge. On recherche les meilleures solutions parce qu'il est évident que l'Office de tourisme ne concerne pas uniquement Auvers-sur-Oise. La Communauté de communes va-t-elle en vouloir ? Que faire ?

Isabelle MÉZIÈRES

Nous allons faire face à nos responsabilités. Mais c'est très important que la situation soit claire pour tout le monde.

Florence DUFOUR

Je vais donner une piste car je pense que ce qui est capital c'est que l'on comprenne que nous souhaitons maintenir les fonctions essentielles de la ville dont celle du tourisme. Nous avons besoin que l'Office remplisse sa mission de conseil et d'information très concrète sur les possibilités d'hébergement et de loisirs. Pour Auvers c'est une fonction essentielle donc bien évidemment, loin de nous l'idée d'envoyer par-dessus bord l'office de tourisme alors même que nous nous sommes battus pour qu'il reste au cœur de la ville et qu'il ne parte pas à l'intercommunalité en l'état.

Jean-Pierre BÉQUET

C'est navrant.

Florence DUFOUR

Oui, c'est là que nous n'avons pas la même vision des choses. Je vais donner une piste et après je poserais une question au Conseiller général d'Auvers qui est Jean-Pierre BÉQUET.

En tant qu'élue aux finances j'ai regardé l'ensemble de ce dossier et indépendamment de tout discussion pour le moment avec les acteurs réels du fonctionnement de l'office et de manière à voir le nombre d'emplois qui pourraient être nécessaires, les qualifications avec des grilles de rémunérations qui sont en vigueur et classiques dans le service public et donc pour la ville. J'ai travaillé avec Christelle BLÉRON qui est DRH de la commune pour lui demander si ces hypothèses étaient cohérentes dans le tableau des personnels etc. Il y a un moyen que cet office en reste à la convention de 2003 qui prévoyait 34 000 € de subvention annuelle pour que cela fonctionne. Il y a un moyen même de faire pour moins, avec des actions ciblées. Pour ne rien vous cacher, je suis arrivée à un besoin que la ville abonde à 15 000 €, avec les emplois actuels et même davantage de compétences et tous les coûts. Donc il y a un moyen de s'en sortir et nous allons nous en sortir parce que c'est crucial. Donc par rapport à ces personnels sur lesquels vous vous inquiétez Nolwenn, bien évidemment que cela me soucie et cela soucie tout le monde dans cette ville puisqu'il s'agit de nos compatriotes Auversois.

Les lois sont faites pour permettre la continuité et dès lors qu'une activité de ce type trouve sa continuité, les personnels sont transférés sauf à ce qu'ils s'y opposent, c'est de droit, dans le code du travail mais il est évident que ces personnes sont dans un état d'inquiétude assez élevé et que l'on va s'en occuper.

Maintenant, je voudrais poser ma question au Conseiller général qui doit connaître à peu près ce qui se passe sur la SEM du Château d'Auvers. Je voudrais savoir si le Conseiller général, Monsieur Jean-Pierre BÉQUET est informé que la Directrice du Château fait actuellement des offres aux guides en leur expliquant que l'office de tourisme d'Auvers va plier et je voudrais savoir son avis et s'il est d'accord avec ces coups de téléphone et s'il pense réagir en tant que Conseiller général pour que cela cesse parce que cela n'est pas correct et insécurise les personnes et les guides.

Jean-Pierre BÉQUET

J'ai entendu parler de cette information que je n'approuve pas bien évidemment. Il faut voir avec le Président du Conseil général.

Florence DUFOUR

J'ai vu Monsieur BAZIN, Président du Conseil général à ce sujet vendredi à 16 heures. Il désapprouve cette façon de faire. La SEM du château est auditée en ce moment, ce n'est pas une raison pour se comporter ainsi.

Jean-Pierre BÉQUET

En tout cas ce n'est pas le rôle d'une SEM de faire la politique du tourisme de la ville. Je pense qu'il ne faut pas changer les choses, la SEM a son rôle et c'est très important pour la ville, mais elle ne peut pas confondre son rôle avec celui de l'Office, je suis très clair là-dessus.

Florence DUFOUR

Merci d'agir au titre de Conseiller général pour que ces pressions cessent car cela contribue à affoler totalement ces personnes. Or il y a 16 emplois et j'ai toujours dit que c'était notre patrimoine. Il y a beaucoup d'Offices de tourisme qui n'arrivent pas à avoir de guides qualifiés ou bien qui en recrutent qui ne connaissent pas les villes, l'histoire et qui lisent un papier alors que ceux d'Auvers sont érudits et pour certains polyglottes, donc il ne faut absolument pas qu'on les perde, c'est une évidence.

Jean-Pierre BÉQUET

De toutes façons pour l'instant nous sommes dans une délégation de service public. Je le rappelle bien, la SEM a une autre fonction, un autre rôle et il ne faut pas confondre les fonctions.

Isabelle MÉZIÈRES

Je vous propose de passer au vote des subventions aux associations.

Florence DUFOUR

Je voterai pour, en formulant un vœu et l'espoir que la réserve de 24 000 € serve des projets et non pas des comblements de déficit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 23 voix pour et 6 voix contre (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)**

➤ **FIXE** le montant des subventions aux associations pour l'exercice 2014 selon l'énoncé ci-dessus.

6) VOTE DES TAUX DES 3 TAXES POUR 2014 (délib. 2014-019)**Isabelle MÉZIÈRES**

La Commission des finances s'est tenue le 22 avril 2014 et aujourd'hui le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les taux des trois taxes pour l'année 2014 qui n'ont pas été augmentés par rapport à 2013.

	Taux votés en 2013	Taux proposés 2014	Evolution
Taxe d'habitation	17,83 %	17,83 %	Inchangé
Foncier bâti	24,05 %	24,05 %	Inchangé
Foncier non bâti	73,70 %	73,70 %	Inchangé

Nolwenn CLARK

Juste pour signaler que bien que la ville décide de voter les taux pour que les impôts n'augmentent pas, les contribuables verront leurs impôts augmenter puisque les bases de calcul elles sont revues et impliquent une augmentation des impôts.

Florence DUFOUR

Tout à fait. Les bases sont revalorisées tous les ans.

Isabelle MÉZIÈRES propose de passer au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

➤ **FIXE** les taux des trois taxes pour 2014 comme ci-dessus.

7) PARTICIPATION DE FONCTIONNEMENT AU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS – ANNÉE 2014 (délib. 2014-020)**Isabelle MÉZIÈRES**

Il s'agit de voter la contribution de la commune d'Auvers-sur-Oise au Parc Naturel Régional du Vexin Français pour l'année 2014 qui s'élève à 3,80 € par habitant ce qui représente une participation totale de 26 421,40 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la contribution de la commune au PNR pour l'année 2014, qui s'élève à 26 421,40 €.

8) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL D'OISE POUR LA SAISON CULTURELLE 2014 (délib. 2014-021).

Isabelle MÉZIÈRES demande à Sylvie JACQUEMIN, Adjoint à la culture et au tourisme de présenter le dernier point à l'ordre du jour.

Sylvie JACQUEMIN

Je vous propose de renouveler la demande de subvention annuelle du Conseil général du Val d'Oise pour financer la saison culturelle dans le domaine des Arts Plastiques.

Cette subvention permettra de financer trois projets différents dont un très gros projet. Le premier « Sur les pas de Van Gogh » en cours et initié par la précédente municipalité et pour lequel s'applique la continuité. Le deuxième permet des expositions dans la galerie d'Art contemporain pour valoriser le travail des artistes contemporains et valoriser également l'initiation des enfants des écoles à l'Art contemporain. Il y a actuellement une exposition des travaux d'élèves sur le dernier trimestre 2014.

Le troisième projet porte sur l'art au jardin qui aura lieu les 31 mai et 1^{er} juin et qui permettra aux artistes auversois d'exposer dans les jardins et dans certains bâtiments.

Donc nous sollicitons une subvention de 8 000 € qui est équivalente à la demande 2013. Nous avons obtenu l'année dernière 3 000 € et nous espérons obtenir un petit peu plus pour cette année.

On envisage pour l'année prochaine une orientation un peu différente car le budget culturel de cette année de 34 000 € fait apparaître énormément de travaux culturels et j'aimerais que l'on fasse apparaître davantage d'actes culturels dans cette demande de subvention.

Jean-Pierre BÉQUET

Je vous annonce que l'on va voter cette demande de subvention comme nous l'avons fait chaque année et je dirais que cette demande est parfaitement légitime et qu'il n'y a pas de raison que l'on ne la vote pas. Par ailleurs, je la défendrais avec autant de véhémence, si ce n'est plus que je ne l'ai fait chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **SOLLICITE** auprès du Conseil Général du Val d'Oise une subvention à hauteur de 8 000 € (TTC), pour les projets arts plastiques : « art au jardin », « sur les pas de Van Gogh », « programmation de la galerie d'art contemporain »

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette demande de subvention,

➤ **DIT** que les sommes correspondantes seront inscrites au Budget communal.

QUESTIONS DIVERSES

Nolwenn CLARK

Pourriez-vous nous éclairer concernant l'avenir des projets en cours de réalisation ou avancés : projet du 1 bis rue du Général de Gaulle, de la crèche, du centre médical, de l'écoquartier, de l'aire d'accueil des gens du voyage et du projet du Valhermeil.

Corinne GUERLAIN

Pour l'instant tous ces projets qui ont été initiés lors du dernier mandat sont à un stade d'avancement variés les uns et les autres. On a passé depuis trois semaines que nous sommes élus énormément de temps pour prendre connaissance et étudier les dossiers. On a à peu près fait le tour et j'en remercie les personnels de l'urbanisme avec qui j'ai passé tous mes congés et qui ne supportaient plus de me voir. Après l'analyse des dossiers dans les semaines qui viennent nous allons vraisemblablement prendre contact avec les différents acteurs tels que les bailleurs sociaux, les Communautés de communes, l'Etat et tous les intervenants. On aura à ce moment là un état des lieux à peu près bouclé et à la lumière également de nos finances. On reviendra à ce moment là vers les Auversois dès qu'on aura une appréhension digne de ce nom de tous les projets pour vous tenir informés et vous dire quels choix on fait.

Jean-Pierre BÉQUET

Question pratique, l'usage voulait qu'à la fin du Conseil, le public pouvait poser des questions. Est-ce que vous souhaitez maintenir ou pas cet usage ?

Isabelle MÉZIÈRES

Nous sommes actuellement en train de réécrire le Règlement Intérieur du Conseil qui sera bientôt proposé et l'on vous le proposera avant pour concertation afin que vous puissiez y apporter vos remarques. Cela sera inscrit dans le Règlement du Conseil municipal, je vous remercie de me l'avoir rappelé.

Isabelle MÉZIÈRES remercie l'ensemble des Conseillers et les personnes du public.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Fait à Auvers-sur-Oise, le 27 mai 2014.

Isabelle MÉZIÈRES
Maire d'Auvers-sur-Oise